

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES PARENTS DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE À BOUCHERVILLE,
LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 À 19H45**

1. Mot de bienvenue

Madame Nathalie Hébert, directrice de l'école et Monsieur Christian Lamy président du conseil d'établissement souhaitent la bienvenue à tous. Quelques membres actuels du conseil d'établissement se présentent à tour de rôle : Christian Lamy, Amélie Nantel Vivier, Étienne Patenaude, Marie-Eve Paquette et Catherine Arpin.

2. Ouverture de l'Assemblée

Madame Nathalie Hébert déclare l'assemblée ouverte et régulièrement constituée.

3. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

- Parents-sept.2023, # 01**
- SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nathalie Hébert et appuyée par unanimité.

IL EST RÉSOLU de nommer madame Nancy Bernard comme secrétaire d'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Parents-sept.2023, # 02**
- SUR PROPOSITION dûment faite par madame Marie-Eve Paquette, et appuyée à l'unanimité

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale du 13 septembre 2023.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2022

- Parents-sept.2023 # 03**
- SUR PROPOSITION dûment faite par madame Daphné Santos Vieira et appuyée à l'unanimité

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2022 avec les corrections suivantes :

Marie-Eve Paquette et non Marie-Ève Paquet
Madame Portelance et non Portelance
Adoption des corrections par Étienne Patenaude

6. Mot de la direction

Madame Nathalie Hébert mentionne que l'an passé ç'a été une année au retour à la normale avec les activités de l'école sans la Covid 19.

Nous sommes à l'an 1 du mode de vie. Le soutien des comportements positif est derrière le mode de vie. Ce n'est pas un code de vie. Les élèves obtiennent des pompons quand ils réalisent de bons comportements. Les pompons reçus sont placés dans le pot de la classe et quand celui-ci est plein, les pompons sont transvidés

dans le pot-école. Quand le pot de pompons de classe est plein, une activité classe est offerte et quand le pot de pompons-école est plein, il y a une récompense-école. Les élèves apprécient beaucoup. On peut voir les effets positifs. Cette année, il y a des affiches un peu partout dans l'école en lien avec les comportements que l'on veut observer chez les élèves : ce que l'on veut voir, entendre et ressentir. Aide au soutien des élèves pour leur enseigner les bons comportements.

Projet cour d'école : des bancs sont installés dans la classe extérieure.

Nouveauté cette année : le lignage sur la cour de récréation. Aide à la gestion des comportements.

L'an passé, c'était la dernière année du projet éducatif. Le travail est débuté pour le nouveau projet éducatif. Le travail devrait être terminé pour novembre 2023.

7. Bilan du CÉ (Rapport annuel)

Monsieur Lamy remercie les personnes présentes à l'assemblée ce soir ainsi que les membres du CÉ présents de l'an passé et ceux qui sont absents ce soir. Il remercie toute l'équipe-école ainsi que les enseignants et les membres du personnel qui sont présents lors des rencontres du CÉ.

Il souligne le travail réalisé en lien avec la campagne de sensibilisation : école sans ma voiture. La municipalité a été approchée de différentes façons. Des aménagements physiques ont été faits aux abords de l'école pour assurer la sécurité des élèves. Le travail se poursuivra sur Jacques Cartier.

8. Rôle et fonction du CÉ et du Comité de parents

Monsieur Lamy parle du rôle du CÉ. Les membres peuvent s'impliquer dans certaines décisions de l'école : consulter ou adopter. Par exemple : plan de lutte, frais chargés aux parents, etc. Le CÉ s'assure ainsi que toute décision devant être prise l'est dans l'intérêt de l'ensemble des élèves. Permet d'avoir une vue d'ensemble des services aux élèves. Le CÉ se compose de l'équipe-école, de représentants de parents, d'une représentante du service de garde et de la direction.

Monsieur Lamy explique la composition du conseil d'établissement.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il y a :

3 postes à pourvoir pour des mandats de 3 ans cette année.

6 postes de membres substituts : permis d'assister aux rencontres, mais ce membre peut voter seulement quand il remplace un membre.

10 rencontres durant l'année d'une durée d'environ 2-3 heures

2 rencontres en présence dans l'année et des rencontres Teams

Il y a du personnel du SDG et des enseignants

C'est public. Les gens peuvent s'annoncer d'avance. Il s'agit d'un ensemble de parties prenantes.

Madame Hébert présente aussi le rôle du Comité de parents qui est de représenter l'école lors de rencontres au sein du Centre de Services Scolaires des Patriotes (1 fois/ mois).

Un parent qui aimerait siéger au Conseil d'administration doit siéger sur un CE.

9. Élections au Conseil d'établissement et nomination au Comité de parents

Madame Nathalie Hébert explique les modalités de l'élection.

9.1 Nomination d'un président ou d'une présidente d'élection

Parents-sept.2023, # 04

Marie-Eve Paquette se propose en tant que présidente d'élection et appuyée à l'unanimité

IL EST RÉSOLU de nommer Madame Marie-Eve Paquette présidente d'élection.

9.2 Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection

Parents-sept.2023, # 05

Madame Léa Maalouf et Madame Marie-Pierre Côté Portelance se proposent en tant que secrétaires d'élection.

IL EST RÉSOLU de nommer Madame Léa Maalouf et Marie-Pierre Côté seront les secrétaires d'élection.

9.3 Informations pour élire les parents au conseil d'établissement (nombre de représentants des parents et durée des mandats)

Madame Nathalie Hébert précise que cette année nous avons 3 postes de 2 ans à pourvoir au CÉ.

Madame Hébert explique ce que c'est un membre substitut. Ce membre peut être présent à chaque rencontre. Il reçoit aussi la documentation. Il n'a pas le droit de vote, s'il n'agit pas à titre de remplaçant.

9.4 Procédure de mise en candidature

Trois parents présentent leur candidature pour siéger sur le conseil d'établissement. Il s'agit de :

- Nuno Jeronimo porte sa candidature
- Christian Lamy est proposé par Marie-Eve Paquette
- Nicolas Pelletier porte sa candidature

Puisque 3 personnes se présentent, il n'est pas nécessaire de voter. Le vote est par acclamation.

Chaque personne se présente dont Christian Lamy. Il est le président sortant. Il remercie pour la confiance qu'on lui a apportée.

9.5 Élection des parents

Six parents souhaitent être membres substitués. Puisqu'il y a six personnes qui se sont présentées. Elles sont automatiquement élues. Pas besoin de vote.

- Marie- Pierre Côté Portelance
- Daphné Santos Vieira
- Dominique Forest
- Léa Maalouf
- Catherine Arpin
- Maxime Arseneau

Chaque personne se présente.

10. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)

10.1 Information

Madame Nathalie Hébert explique ce que c'est l'OPP. Il faut avoir des parents ayant un rôle de leader.

Il s'agit d'un groupe de parents qui soutient des activités vécues à l'école. On fait souvent appel aux membres de l'OPP pour diverses activités par exemple : vaccination, course des couleurs, etc.

Une feuille est placée à l'entrée de la salle pour que les personnes qui désirent s'impliquer dans l'OPP puissent le faire en inscrivant leur nom et leur adresse courriel.

10.2 Décision

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Christian Lamy et appuyée à l'unanimité,
IL EST RÉSOLU de créer un organisme de participation des parents pour l'année scolaire 2023-2024.

Parents-sept.2023, # 07

11. Varia

- Aucun point n'est apporté pour le varia.
- Lors de la première assemblée, il y aura un vote pour nommer un représentant de parent.

12. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude et appuyée à l'unanimité

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h44.

Christian Lamy
Présidente du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice